

Débat d'orientation budgétaire 2024 de la Ville de Caen

Le Conseil municipal du **lundi 18 décembre** sera notamment consacré au Débat d'orientation budgétaire. Ce dernier s'inscrit dans une **stratégie financière guidée par 4 grandes orientations** :

- La conduite d'une **politique de sobriété fiscale**,
- Le dégagement d'un **niveau d'épargne suffisant pour assurer le financement des investissements**,
- Le **maintien d'un haut niveau d'investissement**,
- La **maîtrise de l'endettement**.

Grâce au **travail d'optimisation entamé depuis le début du mandat**, la Ville **maintiendra, en 2024, son niveau d'investissement à hauteur de 50 millions d'euros**.

Les **principaux investissements** seront répartis ainsi :

- 10 millions d'euros consacrés à l'**acquisition de l'EHPAD Mathilde de Normandie**
- 9 millions d'euros pour l'**entretien du patrimoine (écoles, équipements sportifs, équipements publics...)**
- 31 millions d'euros consacrés aux différentes **opérations du plan pluriannuel d'investissement (rénovation du château, reconstruction du centre d'animation de la Prairie, reconstruction des écoles Duc Rollon et Puits Picard ...)**

Ce **choix s'avère particulièrement fort** dans un **contexte d'augmentation** :

- des **prix de fourniture d'énergie et de matières premières** ;
- des **charges de personnel** suite aux mesures gouvernementales pour garantir le pouvoir d'achat des fonctionnaires ;
- des **taux d'intérêt** qui viendra inévitablement peser sur les charges financières.

Autre mesure forte dans ce contexte, la Ville **n'augmentera pas la part communale de la taxe foncière et de la taxe d'habitation qui restera donc inchangée, conformément aux engagements pris par la majorité municipale en 2020**.

Pour rappel, entre 2015 et 2020, les taux d'imposition ont été baissés de 1% par an. Ces baisses successives ont permis de **retrouver les niveaux de taux de 2008**.

Cette année encore, pour affirmer sa solidarité vis-à-vis des plus fragiles, la Ville augmente la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en la portant à **16,2 millions d'euros** contre 14,6 millions d'euros en 2023 soit une **augmentation de 1,6 millions d'euros**.